



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Affaire 02-030225

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 décembre 2024

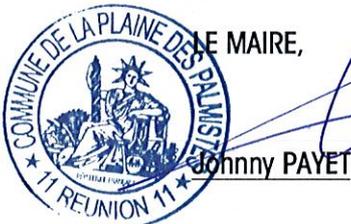
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 28 janvier 2025 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **18**

Absents : 08

Procurations : 03

Total des votes : 18

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 FÉVRIER  
2025

L'an deux mille vingt-cinq le TROIS FÉVRIER à DIX-HUIT HEURE DIX MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S) :** Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Emilie NALEM conseillère municipale à Marie-Lourdes VELIA – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Publicité faite le 07/02/2025

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250203-DCM02-030225-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025

## Affaire 02-030225

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 décembre 2024

Entendu l'exposé du maire, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 26 décembre 2024.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Frédéric AZOR, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 décembre 2024,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
le Maire,

Johnny PAYET



PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DANS SA SÉANCE  
DU JEUDI 26 DÉCEMBRE 2024

---

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Alain RIVIERE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sandra GRONDIN conseillère municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET conseiller municipal à Joan DORO – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Mylène MAHALATCHIMY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Gina DALLEAU – Victorien JUSTINE conseiller municipal à Jean-Yves FAUSTIN – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE

Le nombre de présents est de 11 à l'ouverture de la séance du Conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h00

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer Mme Emilie NALEM en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Faute de quorum lors de la séance du 21 décembre 2024, dont convocation a été faite le 17 décembre 2024, les membres du Conseil municipal, peuvent délibérer valablement, sans condition de quorum, ce 26 décembre 2024.

L'ordre du jour est le suivant :

# ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-261224 Report d'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024
Affaire 02-261224 Soutien à Mayotte suite au cyclone Chido et contribution à la cagnotte de soutien créée par l'ACCDOM
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le maire propose de faire une minute de silence en mémoire de M. Jean-Paul DORO, oncle de M. Joan DORO.

M. le Maire : Joan, si tu veux dire un petit mot, ou je m'en charge. Mais tu connaissais mieux ton tonton, tu vivais à côté.

M. Joan DORO : Il vaut mieux que ce soit toi.

M. le Maire : Pour les personnes qui le connaissaient ou qui ne le connaissaient pas, Jean-Paul DORO est né et a grandi à La Plaine-des-Palmistes, dans la rue Jean THÉVENIN. D'ailleurs, la petite montée à côté d'eux s'appelle « la petite côte DORO ». On appelait cela « la petite côte DORO » quand on montait à vélo. C'est une personne qui nous a vu grandir. C'est le tonton de Joan. C'est un tonton et grand cousin de notre famille puisque sa maman était la sœur de mon grand-père. C'est une personne qui a grandi à La Plaine, qui a travaillé à plusieurs endroits, qui a travaillé à la commune, qui a travaillé à l'équipement, qui a suivi aussi les pas de son papa qui était travailleur de La Plaine-des-Palmistes et qui a participé à construire La Plaine, chacun dans son domaine. C'est le papa de Frédéric qui travaille à la station. Tout le monde connaît Frédéric. D'ailleurs, il est fils unique. Aujourd'hui, La Plaine-des-Palmistes est endeuillée par cette perte. Il avait 75 ans, il était à la retraite depuis plus de 10 ans déjà. Et il continuait quand même à œuvrer, à travailler chez les uns et les autres, il donnait un petit coup de main. Comme tous les anciens de La Plaine, il continuait toujours à aider, familles et amis, si on avait besoin d'un petit coup de main, Jean-Paul était toujours là. Bon courage Joan. Tu as les condoléances de tous les collègues, qui, je pense, ont déjà fait le nécessaire.

--ooOoo--

Affaire 01-261224

Report d'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024

Observations : Néant.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- APPROUVE le report de l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2024,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-261224

Soutien à Mayotte suite au cyclone Chido et contribution à la cagnotte de soutien créée par l'ACCDOM

Observations :

M. Jean-Yves FAUSTIN : Effectivement, le geste, il est fort. Tout aussi symbolique qu'il peut l'être. Ce n'est pas forcément la somme qui compte puisqu'on sait que les dégâts qui ont été occasionnés lors du passage du

cyclone Chido s'élèvent à plusieurs milliards. Ce qui est, aujourd'hui, désolant à voir, à travers les médias, ce sont les familles, les enfants qui souffrent. Au-delà des difficultés que nous pouvons rencontrer à La Réunion, avec une certaine minorité de jeunes, qui, de par leurs exactions provoquent quelques agacements, c'est vrai que c'est un département français, d'outre-mer, voisin le plus proche de l'Île de La Réunion. C'est vrai que dans ces circonstances, on ne peut que témoigner de notre solidarité aussi minime, encore une fois, qu'elle peut l'être. Moi, je m'interroge sur quelques points, M. le maire. Nous avons pu, à deux occasions, rencontrer les collègues élus Mahorais, que ce soit les députés, les maires et les présidents de collectivités, lors des deux congrès de l'ACCD'OM (Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer), auquel nous avons pu assister. Et le cri d'alarme est le même, d'années en années. Crise de l'eau, crise du logement, chômage, crise d'insécurité, crise de l'éducation et la liste est longue par rapport à d'autres départements d'outre-mer qui sont, aussi, quelque peu en retard. On ne peut plus parler de fossé, il faut parler de précipice. Et je n'exagère pas, tant la situation mahoraise est préoccupante. Je ne vais pas forcément m'attarder sur des explications. Mais, est-ce qu'il y aurait la possibilité que la commune de La Plaine-des-Palmistes soit le fer de lance d'une lettre adressée à notre République, au travers de l'association des maires, au travers de l'ACCD'OM ? Je pense que la solidarité concernant toutes les démarches qui pourront être entreprises afin d'apporter notre soutien et une demande d'amélioration des conditions de vie sur un territoire français sera, quelle qu'elle soit, la bienvenue, avec nos collègues élus. Je demande de, peut-être, inscrire une motion qui partirait de La Plaine-des-Palmistes, pour demander aux services de l'État, à la République Française de prendre pleinement et entièrement sa responsabilité dans les crises qui secouent Mayotte depuis des décennies. De mémoire, et je ne suis pas si jeune que cela, je n'ai jamais vu un département français faire appel aux Départements, l'État français faire appel à un département, aux communes, aux collectivités, quels qu'elles soient, pour venir au soutien d'un département français qui a été ravagé par une catastrophe naturelle. C'est historique. Jamais l'État français n'a fait un appel aux dons aux collectivités. Donc, c'est pour vous dire, le peu de considération qu'à notre République, qu'à notre État, à l'égard de nos frères mahorais. Encore une fois, aujourd'hui, ce sont des familles, des enfants et des français qui souffrent, quelle que soit les difficultés qu'on peut, nous-mêmes, rencontrer sur le territoire. Donc, moi, je propose qu'on puisse adresser une motion avec le soutien de l'association des maires, avec un certain nombre de maires, à écrire à l'ACCD'OM, qu'on puisse unir nos forces et que la situation mahoraise soit, enfin, prise en compte. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci M. le maire.

Mme Gina DALLEAU : Nous, au niveau du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), on a eu l'UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) de Mayotte, notre UDCCAS de La Réunion. On prélève, les gens ramènent des dons. Mais, le souci, c'est que quand on va prélever, on va, par exemple, récupérer les vêtements, mais, c'est nous qui devons mettre les tailles par caisse. On doit tout préparer, donc par taille et par caisse ; on n'a pas de personnel. Les frais de stockage au port ou à l'aéroport sont à notre charge tout comme les frais de transport jusqu'à là-bas. C'est très complexe parce qu'on n'a pas les moyens financiers immédiats. Vouloir aider, c'est une chose, mais, s'il n'y a pas les moyens derrière... On demande trop. Nous, ce qu'on a fait, c'est que la Croix-Rouge récupère les dons. On a fait le nécessaire, on récupère les dons. L'UDCCAS de Mayotte, parce qu'il y a beaucoup de mafia aussi, nous a demandé de récupérer des dons financiers, mais d'envoyer directement pour lui. On lui a dit non car cela ne se passe pas comme cela, chez nous. On ne peut pas dire « on va vous envoyer des dons et vous allez faire ce que vous voulez. ». Le système est très très compliqué. Même si on a envie de donner, même si on a envie de faire des choses, ce n'est pas évident.

M. Cédric LEBON : Juste pour compléter, M. le maire, Mme DALLEAU a raison. La préfecture et la sous-préfecture invitent les collectivités à passer par des canaux, on va dire, qui connaissent ce type d'opération, Croix-Rouge, Croissant-Rouge, etc., qui ont déjà des relais sur place parce que ce n'est pas le fait d'acheminer, c'est aussi assurer la distribution, que chaque euro déployé arrive là où il le faut. C'est la complexité dans les crises climatiques ou humanitaires. À cela, aux dons du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et aux dons financiers que le Conseil municipal vient de délibérer, s'ajoute les deux containers d'eau qu'on essaie de faire partir avec un peu de difficulté, avec les services de l'État, au niveau de Mayotte. Et on sait très bien qu'ils en ont cruellement besoin. Donc, j'espère que d'ici le milieu de la semaine prochaine, l'eau sera récupérée au niveau de La Plaine-des-Palmistes, pour pouvoir être acheminée à l'aéroport, parce que cela part par avion, cette fois-ci.

M. le Maire : Effectivement, on avait eu plusieurs conteneurs d'eau lors du cyclone de l'année passée. C'était un stock qui était chez nous. On a appelé la sous-préfecture pour demander l'autorisation de pouvoir redistribuer cette eau. On a eu l'accord. Et là, on a eu quelques renseignements pour voir comment acheminer ces bouteilles

d'eau, qui, chez nous, étaient, pour l'instant, inutiles. Peut-être qu'on en aura besoin demain. Mais, le choix c'est d'envoyer où il le faut et quand il le faut, pendant des crises exceptionnelles. Ensuite, comme Jean-Yves le disait, effectivement, 1 000 € c'est peut-être peu. Mais, quand on a regardé ce qui se fait ailleurs, au prorata d'habitants, on est bien. On est très très bien placé. Il faut toujours penser comme cela. Les collectivités qui ont 100 000 habitants, 60 000 habitants, la somme qu'ils vont donner, quand on fait au prorata, on est très bien placé. On est même au-dessus de certaines personnes. L'État, lui-même, bien sûr ils ont mis les moyens derrière (l'armée, etc.), mais en dons financiers, ils ont donné que 600 000 €, je crois.

M. Jean-Yves FAUSTIN : Il y a eu 2 milliards acheminés vers la Syrie, le Liban et l'Ukraine. Pour le dernier montant en date, c'est 100 000 000 € pour le Liban. Donc, je trouve cela, quand même, fort de café.

M. Jean-Yves VACHER : Vous parliez de prorata, de répartition. Je vais dans le même sens, à quelques petites nuances près, non pas sur La Réunion, parce que je sais comment le système est organisé et je connais parfaitement les difficultés qu'il peut y avoir pour le transport. Hormis la Croix-Rouge et, éventuellement, l'armée, pratiquement pas de salut, même quand on invoque des règles de réquisitions. Air Austral a trouvé le moyen de se débiter de trois transports. Vu l'argent que l'État investit sur Air Austral, la Région, le Département et autres, c'est quand même fort de coton, je n'ose pas dire fort de café. Maintenant, je me suis retourné sur mon lieu d'origine, qui est la Haute-Auvergne en grande partie, et là, j'ai vu quelque chose de très intéressant. En plus des syndicats d'hiver et autres, des petites communes rurales entre 400 et 500 habitants, 4 sur La Loire, 4 sur le Puy-de-Dôme, dont la frontière est commune, ont préféré se grouper, ont fixé une somme de 2 € par personne. Cela ne fait que 3 600 habitants, cela fait 7 200 € à trouver. Mais, quand vous avez 400 habitants à la sortie de l'hiver et qu'il faut boucher les trous qu'a faits la neige et la glace dans les rues, même si elles ne sont pas larges, vous n'avez rien à mettre dedans. Donc, le sacrifice est énorme. Par contre, ils se sont retournés, là aussi, vers la Fondation de France, qui, par délégation du Ministère des Affaires étrangères, puisque c'est la vitrine officielle de La France pour les grandes interventions, fera le reversement sur le département de Mayotte, mais, avec contrôle, à priori, des sommes débloquées et non pas a posteriori. Maintenant, pour ce qui est du transport des marchandises, des jouets pour les gosses, des pullovers et autres, ils ont laissé tomber, tous. La région Rhône-Alpes-Auvergne a laissé tomber toutes aides autres que financières pour les problèmes d'acheminement. Pourtant, les moyens de transport publics ou privés, voire les transports militaires, on a quand même de quoi faire pour acheminer. Maintenant, on ne peut pas, cela ne passe pas. Ce n'est pas en nombre d'avions, en nombre de véhicules, en nombre de bateaux. C'est en infrastructure de départ et d'arrivée. Le port de Marseille est saturé. Ce n'est quand même pas un port sardinier. S'ils amènent les cinq ou six cargos qui sont déjà chargés directement à Mayotte, il n'y a pas de stockage. Donc, on ne sait pas quoi faire de ces dons. Au risque qu'ils se perdent ou qu'ils pourrissent, parce qu'en cas de coup de tabac chez nous ou en cas d'incertitude météo en métropole, on n'a rien pour protéger ces marchandises. Ce qui veut dire que, potentiellement, ce sont des marchandises perdues. Ce qui est honteux. Alors, maintenant, je vais plus loin que M. FAUSTIN, par rapport à la position de la République Française par rapport à Mayotte. Hormis la période coloniale, mais, il faut quand même en parler, Mayotte est officiellement une terre française depuis 1846. Certes, elle a subi les vicissitudes de la colonisation qui l'on attachée tantôt à Madagascar et tantôt au groupe de l'Océan Indien, avant d'en faire la République des Comores. Sauf que, vous le savez aussi bien que moi, au bout de deux référendums, les Mahorais ont dit « non, nous on est désolé, on ne veut pas rester dans l'union des Comores. », pour plusieurs choses, de par le statut politique des Comores et de par le statut religieux des Comores. L'islam des Comores n'est pas du tout l'islam de Mayotte. Il faut avoir cela en tête. Donc, il y avait antinomie là-dessus. Deuxièmement, sachant que les Comores ce ne sont que des hommes qui dirigent, alors qu'à Mayotte, c'est une société qui est pratiquement exclusivement matriarcale, où Monsieur marche derrière Madame et non pas Monsieur marche devant Madame. Donc, cela ne pouvait pas passer. On a laissé perdurer, j'allais dire pourrir, un peu la situation entre 1976 et 1991. Et à ce moment-là, un Président de la République, qui était, peut-être, un petit peu d'emprunt mais en tout cas sans ambition aucune, a décidé qu'on pourrait faire un 101<sup>ème</sup> département en France. Sans oublier qu'on en avait déjà eu un avant qui s'appelait Saint-Pierre-et-Miquelon et qui avait demandé à redevenir collectivité d'outre-mer. Cherchez l'erreur. Ceci étant, département français avec tout ce qu'on pouvait imaginer, les grandes paroles, tout et autre, « vous allez voir, venez chez nous, on rase gratis, on est les meilleurs, on accueille, d'ailleurs, demain vous mangerez, vous mangerez mieux que tous les autres. ». Treize ans plus tard, quid du département de Mayotte, vous l'avez tous dit, une misère. C'est même au-delà de la misère. C'est une misère qui, j'allais dire, est indigne d'un pays qui se réclame des droits de l'homme, qui se réclame de donner l'exemple à beaucoup d'autres peuples. Je vous le dis, très honnêtement, que quand on parle de Mayotte et quand j'en parle avec mon épouse, qui a tous les sangs de La Réunion dans les veines, on a honte d'être français. Je vous le dis tel que. Cette discussion que nous avons

entre nous, je culpabilise, j'ai honte d'être français. Et pourtant, j'ai des choses à vous dire. Par exemple, vous parliez de la petite aide que vous envoyez à Mayotte, pour revenir à mes petites communes de France, communes hyper rurales, vous ne pouvez pas trouver plus rurales que cela, en-dessous des sabots des vaches, il n'y a que le basalte des montagnes, il n'y a rien d'autre. Pour ce qui est de l'humanité, pour les frères d'humanité, un tout petit point d'histoire, dès que le statut des juifs a été promulgué par Pétain en octobre 1940, ce sont les premières terres françaises qui sont parties à l'aide des juifs, avec un accueil systématique de tous ceux qui se présentaient dans les fermes, dans les mairies, dans les églises, dans les temples. Dès septembre 1941, systématiquement, un juif qui arrivait dans ces communes n'en ressortait pas. On se rangeait, l'évêque faisait faire des faux certificats, les deux préfets faisaient faire des faux papiers, les maires faisaient de fausses cartes d'alimentation. Donc, l'humanité, avant d'être frères en humanité, ils ont été frères en humanisme. Et je vous avoue que, c'est pour cela que j'ai, quand même, par rapport à cette petite somme de 1 000 € que l'on donne, qui est symbolique plus qu'autre chose, mais, qui, à l'échelle de La Réunion, n'est pas négligeable, je vois mes 3 600 bonhommes et bonnes femmes, du fin fond de la terre, ce que certains appelleraient d'une manière honteuse « des bouseux », ces 3 600 habitants arrivent à mettre 7 200 € de côté. Donc là, quelque part, c'est vrai que je me dis que c'est fantastique pour eux ou un petit peu dommage pour nous. Maintenant, dernier point, après je rendrai la parole. Le dernier point, ce sont les remarques que j'ai entendues dimanche, au marché de La Plaine qui m'ont pétrifié d'horreur. Ce n'est pas une ou deux, c'est sept ou huit qui m'ont dit « pourquoi « on s'emmerde » pour Mayotte ? ». Vous m'avez bien entendu ? Je n'ai pas fini. « De toute façon, ce ne sont que des Africains. ». J'en ai même deux qui m'ont dit avec la grâce de la langue française d'avant 1848, « ce sont des nègres. ». Et la conclusion, « en plus de cela, ils sont musulmans. ». Je vous laisse libre de juger. Je suis rentré à la maison, je n'en ai même pas parlé à mon épouse, je suis allé pleurer avec mes chiens. Je me dis « où est-on tombé ? ». Est-ce que c'est cette image-là ? Ces gens-là, en toute conscience, s'ils vont à l'église, éventuellement, s'ils vont au confessionnal, est-ce que cela ne les choque pas ? S'ils n'y vont pas, c'est tant mieux pour l'église, n'allez pas profaner au moins. Mais, ce langage, ils le véhiculent. C'est gravissime. C'est bien la République Française. Effectivement, on a le droit de dire ce que l'on pense. Mais, notre liberté s'arrête à l'endroit d'où on gêne les autres. Il y a des choses que vous pouvez penser, mais vous les pensez pour vous. Vous n'allez pas vous exclamer et vous esclaffer sur la place publique. Je suis resté très très très mal à l'aise. C'est ce que je voulais vous dire par rapport à cela. Quand on passera au vote de la somme, je vous le dis très honnêtement que je voterai contre, non pas pour le fait de ne pas sortir de l'argent. Mais, pour le fait que je trouve, quand même, que nous sommes, malgré tout, malgré ce qu'on peut faire à La Réunion, malgré les difficultés, un peu petit plus que pingre.

M. Jean-Claude DAMOUR : C'est dommage, effectivement, ce que vous avez entendu M. VACHER, au marché forain. Je vous rejoins. C'est stupide. On ne peut pas qualifier ce qui a été dit. Mais, si ce soir on regarde dans la salle, on regarde l'opposition, on se dit : « est-ce qu'aujourd'hui, ils sont contre les Mahorais ? ». À minima, je pense qu'humainement, ils devaient être là. Humainement. Après, cela n'engage que moi. On parle de soutien, on a aussi une famille en difficulté à La Plaine. Il y a un frère qui se trouve en métropole, gravement malade, en soins intensifs. Il y a des cagnottes qui se font à droite et à gauche, pour les aider, pour tenir. Il y a une sœur qui est partie, pour essayer de soutenir son frère dans le malheur. Je demanderais, symboliquement, si nous, élus, on pouvait aussi cotiser, essayer de faire en sorte qu'une petite cagnotte se dégage, pour essayer de la soutenir dans cette épreuve. Je rejoins aussi M. VACHER, sur la somme allouée à Mayotte, je trouve que c'est peu. On pouvait faire un peu plus, même si on dit que par rapport aux autres on est bien. J'aurais aimé que si cela se fait là, et si on a un peu moins de moyens là, si cela pouvait se faire l'année prochaine, une petite cagnotte supplémentaire pour rattraper un petit peu, j'aimerais bien. Merci.

M. le Maire : Très bien. On prend note de toutes ces remarques.

M. Jean-Yves VACHER : Un petit complément d'information pour M. DAMOUR, en me disant « et l'opposition ? ». Je vais vous dire une chose, j'en ai parlé avec M. le maire, il y a très longtemps, en début de mandat. Quand on se retrouve à être quatre devant le monument aux morts régulièrement, on s'est regardé et je lui ai dit « sachez une chose, M. le maire, même s'il n'y en a plus qu'un, je serais peut-être le seul, mais j'y serai. ».

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 1 contre (Jean-Yves VACHER),

- VALIDE les termes du présent rapport,
- EXPRIME le soutien et la solidarité pleins et entiers de la commune aux habitants de Mayotte,

- VALIDE le versement d'une contribution de 1 000 euros à la cagnotte de soutien créée par l'Association des Communes et Collectivités D'Outre-Mer,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer tout document afférent à cette affaire.

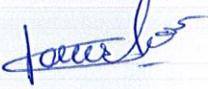
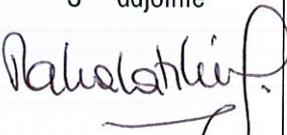
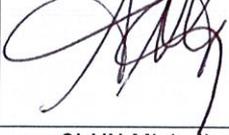
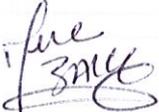
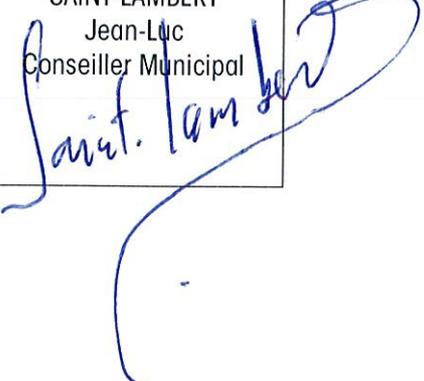
--ooOoo--  
Questions diverses

-----

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal du 26 décembre 2024 est levée à 18H35.

Secrétaire de séance

PAYET Johnny Maire 	IGOUFFE Sabine 1 <sup>ère</sup> adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 <sup>ème</sup> adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 <sup>ème</sup> adjointe 
DORO Joan 4 <sup>ème</sup> adjoint 	DALLEAU Gina 5 <sup>ème</sup> adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 <sup>ème</sup> adjoint 	THIBURCE Héliette 7 <sup>ème</sup> adjointe 
Vacant 8 <sup>ème</sup> adjoint	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale
BOYER Erick Conseiller Municipal	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale 
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale 	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale 
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal 	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale	ARZAL Sophie Conseillère Municipale	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale	BOYER Yannick Conseiller Municipal	LEGER Sylvie Conseillère Municipale	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal 
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal		